

DEMANDE D'AUTORISATION POUR ASSURER UN ENSEIGNEMENT A : ENSFEA - INPT - INUC - UTC - UT ANNEE UNIVERSITAIRE 2025/2026

Document à retourner entièrement complété et signé par courriel à : inspe.smp@univ-tlse2.fr.

Le SMP transmettra ce document, pour avis au Conseil Interdisciplinaire (CID), puis pour autorisation à la directrice de l'INSPE. Après retour signé, le SMP vous adressera une copie de cette demande.

Nom :	Prénom :	Service statutaire annuel :	HTD
Grade ou fonction :		Quotité max autorisée à la date de la demande :	HTD
Précisez si vous êtes bénéficiaire d'un élément limitant la quotité max :			
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT			
Demandeur de la formation :			
Préciser le département ou la composante :			
Formation concernée :			
Libellé :			
Niveau :			
Responsable(s) de la formation :			
Nombre d'heures prévisionnelles (en HTD) demandées au formateur INSPE :			HTD
Signature de l'intéressé-e		Avis et signature du bureau du CID	
A _____, le _____		A _____, le _____	
Insérez votre signature numérisée avec la fonction "Remplir et signer" d'Adobe Acrobat Reader		<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable	
		Nom du responsable : _____ Signature : _____	
Visa de la directrice adjointe aux moyens pédagogiques et au budget		Autorisation et signature de la directrice de l'INSPE	
A _____, le _____		A _____, le _____	
Françoise LARRE		<input type="checkbox"/> Accordée <input type="checkbox"/> Refusée	
		Nadine JESSEL	

Sous réserve d'un service compatible avec les conditions fixées par le CA de l'UT2J : service statutaire + heures complémentaires autorisées (cf quotité maximale sur Saghe). Suivre les services dans l'établissement conventionné est indispensable afin de ne pas s'exposer à un non paiement des heures en cas de refus de dépassement non autorisé.